

Veille sanitaire internationale	
Note d'actualité	16/07/2021

## PPA en Allemagne : Confirmation le 15/07/2021 des premiers foyers dans le compartiment domestique

**Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :**  
*Jean-Philippe Amat, Sophie Carles, Eric Cardinale, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Sylvain Falala, Guillaume Gerbier, Viviane Henaux, Yves Lambert, Renaud Lancelot, Carlène Trévennec*

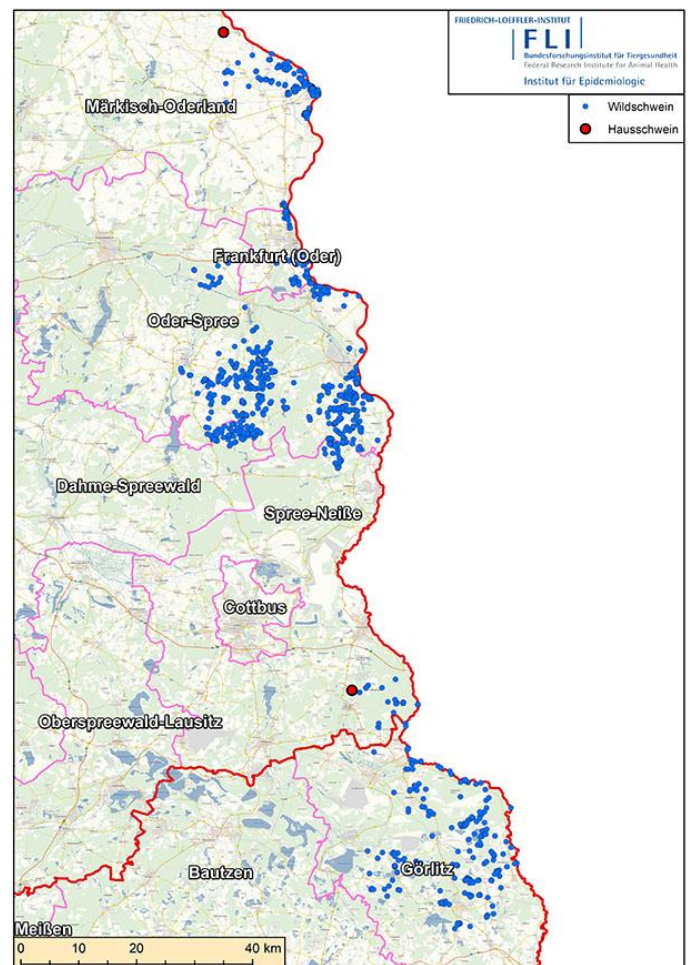
**Auteur correspondant :** *guillaume.gerbier@agriculture.gouv.fr*

Le laboratoire allemand de référence pour la peste porcine africaine (PPA) du Friedrich-Loeffler-Institut (FLI) a confirmé le 15/07/2021 l'apparition des deux premiers foyers domestiques sur le territoire allemand (Land de Brandebourg). Ceux-ci sont géographiquement distants de plus de 100 km (source : [FLI le 15/07/2021](#)) :

- Au nord, dans la circonscription du Märkisch-Oderland, au sein d'une exploitation comptant deux porcs, dans une zone blanche jusque-là exempte de PPA,
- Au sud, dans la circonscription de Spree Neisse, au sein d'une ferme biologique de 313 porcins située dans une "zone cœur" de contamination des sangliers. Ce foyer a été identifié dans le cadre de la surveillance active chez une truie retrouvée morte.

Depuis fin 2019, l'Allemagne fait face à une très forte pression liée à la PPA au sein de la faune sauvage à sa frontière polonaise. Les premiers cas dans la faune sauvage sur son territoire datent du 07/09/2020. Ces premiers foyers domestiques sont eux-aussi situés dans la zone frontalière.

**Figure 1.** Localisation des cas sauvages (•) et foyers domestiques (•) de peste porcine africaine en Allemagne confirmés entre le 07/09/2020 et le 15/07/2021 (source : [FLI le 15/07/2021](#)).





Dans le respect de la réglementation européenne, les exploitations seront dépeuplées et les zones réglementées seront adaptées.

Des informations complémentaires sur l'évolution de la maladie en Allemagne sont disponibles dans le [BHVSI-SA du 13/07/2021](#).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »